

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, sportive et police municipale**

Séance du 24 mars 2022

Convocation du 18 mars 2022

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-huit mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,  
M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes,  
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 24 mars 2022

**OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, sportive et police municipale**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique en date du 14 mars 2022,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières : administrative, technique, médico-sociale, sportive et police municipale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste d'adjoint administratif,
- créer 1 poste d'attaché,
- créer 1 poste de rédacteur.

Dans la filière technique :

- créer 1 poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste d'assistant socio-éducatif
- créer 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Dans la filière sportive :

- supprimer 1 poste d'ETAPS principal de 1<sup>ère</sup> classe

Article 2 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 :

Dans la filière police municipale :

- supprimer 1 poste de brigadier-chef principal
- créer 1 poste de gardien-brigadier.

ADOPTE le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> avril 2022 et au 1<sup>er</sup> mai 2022, tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*